

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 5 août 2024

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 5 août à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphaël Langevin
Mme Diane Imbault
M. Jean-Eudes Simard
Mme Sonia Gauthier
Mme Édith Lalancette

Est absente : Mme Marlen Laliberté

Une citoyenne assiste à la rencontre.

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. Assermentation de la directrice générale et greffière-trésorière

Résolution no 5110-08-05

Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, domiciliée et résidante au 321, rue Ludger-Gauthier à Saint-Eugène d'Argentenay, province de Québec, G0W 1B0, jure solennellement que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Et j'ai signé à Notre-Dame-de-Lorette, ce lundi 5 août 2024

(Signé) Valérie Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière

Assermentée devant moi à Notre-Dame-de-Lorette ce lundi 5 août 2024,

(Signé) Rita de Launière, mairesse

3. Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière

Résolution no 5111-08-05

ATTENDU que les dispositions des articles 179 et 210 du Code municipal du Québec par lesquelles toute municipalité au Québec doit embaucher un greffier-trésorier, lequel officie également à titre de directeur général si une autre ressource n'est pas spécifiquement embauchée à ce titre;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été préparée et publiée par divers moyens afin de recruter la meilleure ressource;

ATTENDU QUE le comité de sélection a entretenu et fait rapport aux autres membres du Conseil le 2 juillet 2024 de leur démarche et de la recommandation quant à la meilleure ressource à embaucher.

II EST PROPOSÉ PAR ÉDITH LALANCETTE APPUYÉ PAR SONIA GAUTHIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette embauche Mme Valérie Tremblay de Saint-Eugène d'Argentenay à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité.

QUE Mme Valérie Tremblay soit autorisée à agir au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette pour tous les organismes gouvernementaux et l'institution bancaire.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Rita de Launière. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale, assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Résolution no 5112-08-05

1. Mot de bienvenue
2. Assermentation de la directrice générale et greffière-trésorière
3. Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Déclaration des conflits d'intérêts
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 - reporté
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 - reporté
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 - reporté
9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024 - reporté
10. Ratification des comptes
 - 10.1 Factures à payer
 - 10.2 Salaire des employés
11. Correspondance
 - 11.1 Omnium Joan Pelchat – Maison Colombe-Veilleux
12. Abrogation du règlement d'emprunt 205-24
13. Avis de motion – Règlement d'emprunt 206-24
14. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 206-24
15. Suivi travaux de voirie
16. Nomination du responsable du cimetière
17. Circulation de clefs des bâtiments municipaux
18. Affaires nouvelles
 - 18.1 Permis de construction (demande de changement à la réglementation municipale)
 - 18.2 Affiche au lac Mathieu
 - 18.3 Domaine l'Orée des bois, reconduction de l'autorisation au projet d'hébergement à la CPTAQ
19. Période de questions
20. Levée de la séance du conseil

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ ÉDITH LALANCETTE ET APPUYÉ PAR JEAN-JEUDES SIMARD RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté comme mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

5. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

- 6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**
- 7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024**
- 8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**
- 9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024**

Considérant que la majorité des membres du conseil municipal présents à cette session confirment ne pas avoir pris connaissance des procès-verbaux à l'ordre du jour et que certaines modifications devaient être effectuées, l'adoption des procès-verbaux est remise à la séance du conseil de septembre.

Comptabilité

10. Ratification des comptes

Résolution 5113-08-05

IL EST PROPOSÉ PAR RAPHAEL LANGEVIN APPUYÉ ÉDITH LALANCETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de juillet 2024 au montant de 26 159,05\$ soit acceptée telle que rédigée.

QU'il n'y a aucun de salaire de versé en juillet 2024.

11. Correspondance

Don Omnium Joan Pelchat, Campagne de financement pour La Maison Colombe-Veilleux

Résolution 5114-08-05

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance des services offerts par La Maison Colombe-Veilleux, le seul organisme offrant des soins palliatifs dans la MRC Maria-Chapdelaine;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de don dans le cadre de l'activité de financement de leur tournoi de golf annuel pour soutenir ses activités et fournir des soins de qualité aux patients en fin de vie;

Considérant qu'aucun élu ne désire participer au tournoi de golf, le conseil municipal a examiné la demande et estime qu'un don de 100\$ est adéquat.

IL EST PROPOSÉ PAR SONIA GAUTHIER APPUYÉ PAR RAPHAEL
LANGEVIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'un don de 100\$ soit accordé à l'Omnium de golf Joan Pelchat par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

Que la directrice général et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer ce don et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa bonne exécution.

Voirie

12. Abrogation du règlement 205-24

Résolution 5115-08-05

Considérant que le règlement d'emprunt n°205-24 a été adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette lors de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a recommandé des modifications au règlement d'emprunt précité ;

Considérant que le Conseil Municipal souhaite se conformer aux recommandations du MAMH pour assurer la conformité et l'efficacité du règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH LALANCETTE APPUYÉ PAR RAPHAEL
LANGEVIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement d'emprunt no 205-24 soit abrogé en totalité avec effet à compter du 5 août 2024.

Que le règlement d'emprunt modifié sera publié conformément aux exigences légales.

13. Avis de motion

Résolution 5116-08-05

Il est, par la présente, déposé par monsieur Jean-Eudes Simard, conseiller, le projet modifié du règlement numéro 206-24 décrétant une dépense de 305 663.92 \$ et un emprunt de 305 663.92 \$ pour la réalisation de travaux de traitement de surface double sur le rang Saint-Joseph, les travaux se feront sur une longueur de 2,74 km qui sera adoptée à une séance subséquente.

14. Dépôt du projet de règlement numéro 206-24 décrétant une dépense de 305 663.92 \$ et un emprunt de 305 663.92 \$ pour la réalisation de travaux de traitement de surface double sur le rang Saint-Joseph, les travaux se feront sur une longueur de 2,74 km

Résolution 5117-08-05

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont examiné le projet de règlement modifié selon les recommandations du MAMAH et qu'aucun commentaire substantiel n'a été reçu.

IL EST PROPOSÉ PAR SONIA GAUTHIER APPUYÉ PAR ÉDITH LALANCETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le dépôt du règlement numéro 206-24 décrétant une dépense de 305 663.92 \$ et un emprunt de 305 663.92 \$ pour la réalisation de travaux de traitement de surface double sur le rang Saint-Joseph, les travaux se feront sur une longueur de 2,74 km

De convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal dans les meilleurs délais afin de procéder à l'adoption finale du règlement modifié.

15. Suivi travaux de voirie

Résolution 5118-08-05

Considérant que la mairesse a communiqué à deux reprises avec M. Gaston Rousseau concernant l'exécution des travaux de voirie demandés en 2023 dans le rang Saint-Joseph et rang Saint-Charles sans retour.

Considérant que certains travaux devront être effectués avant que les travaux de traitement de surface

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-EUDES SIMARD APPUYÉ PAR ÉDITH LALANCETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale et greffière-trésorière à communiquer M. Gaston Rousseau afin que les travaux soient exécutés dans les meilleurs délais.

16. Responsable du cimetière

Résolution 5119-08-05

IL EST PROPOSÉ PAR RAPHAEL LANGEVIN APPUYÉ PAR JEAN-EUDES SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme la directrice générale et greffière-trésorière, Valérie Tremblay et la manœuvre aux travaux publics, Jean-François Fortin, comme responsable.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise les responsables à établir une procédure et tarification raisonnable afin que les coûts d'entretien et temps du personnel soient couverts avant d'autoriser des mises en terre.

17. Circulation de clefs des bâtiments municipaux

Résolution 5120-08-05

Considérant le nombre élevé d'employés ayant travaillé dans le bureau municipal et les citoyens ayant accès à l'entrepôt municipal au fil des années, ainsi que la circulation excessive de clés, entraînent des risques importants pour la sécurité des locaux. Afin d'assurer la sécurité des installations et de protéger les biens de la municipalité, il est impératif d'adopter des mesures pour remédier à cette situation.

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE IMBAULT APPUYÉ PAR ÉDITH LALANCETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise de procéder au changement des serrures de l'entrepôt et du bureau municipal.

Que de nouvelles clés seront distribuées uniquement aux personnes autorisées, conformément aux procédures de sécurité révisées qui seront mises en place à cet effet.

18. Affaires nouvelles

Autoriser l'inspecteur municipal à effectuer une tournée pour le respect des règlements sur les nuisances et les travaux sans permis

Résolution 5121-08-05

Considérant qu'il a été porté à l'attention de l'administration municipale et que certains règlements relatifs aux nuisances et aux travaux sans permis ne sont pas toujours respectés. Afin de garantir la conformité aux règlements en vigueur et de maintenir la qualité de vie dans la communauté, il est nécessaire de renforcer les actions de contrôle et de surveillance.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-EUDES SIMARD APPUYÉ PAR RAPHAEL LANGEVIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'inspecteur municipal, Jacques Potvin, à entreprendre une tournée de surveillance dans l'ensemble de la municipalité pour faire respecter les règlements relatifs aux nuisances et aux travaux sans permis.

Que l'inspecteur municipal sera chargé de :

- Inspecter les zones résidentielles et villégiatures afin de détecter les infractions aux règlements sur les nuisances et les travaux réalisés sans permis.
- Émettre des avis de conformité ou des amendes selon les infractions constatées, conformément aux procédures établies par les règlements municipaux.
- Collecter et rapporter toutes les observations et infractions constatées à l'administration municipale pour un suivi approprié.

Que la tournée de surveillance devra être réalisée de manière régulière et dans le respect des horaires et conditions définies par les règlements municipaux, en veillant à ce que les inspections ne portent pas atteinte à la vie privée des citoyens.

Que l'inspecteur municipal devra rendre compte de ses activités et des résultats de ses inspections dans un rapport adressé à la directrice générale et greffière-trésorière détaillant les actions entreprises, les infractions constatées et les mesures prises.

Que cette résolution est adoptée afin de renforcer le respect des règlements municipaux et de promouvoir un environnement plus sûr et plus agréable pour tous les résidents.

Suivi de la demande de modification de la réglementation pour les bâtisses secondaires dans les zones villégiatures

Une citoyenne souhaite obtenir un suivi concernant sa demande précédente de modification de la réglementation municipale, dans le but de soumettre une demande de permis pour la construction d'un bâtiment secondaire. Les règlements d'urbanisme adoptés en 2011 ont récemment été révisés par l'urbaniste Julie Simard. Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines avec la mairesse, la directrice générale et l'inspecteur municipal pour présenter les recommandations de changements à la réglementation. Il est donc conseillé d'attendre cette réunion avant de formuler une nouvelle demande de modification.

Demande d'affiche au lac Mathieu

Une citoyenne demande l'installation d'affiches pour indiquer que la baignade se fait aux risques et périls de chacun. Il y a eu quelques événements au cours des dernières semaines qui méritent d'être dénoncés. Des individus non résidents de Notre-Dame-de-Lorette ont été non sécuritaires avec des embarcations nautiques et ont manqué de respect envers les citoyens résidents ainsi que les équipements municipaux (kayaks et planches à pagaie).

Il est convenu qu'une réflexion sur l'utilisation du lac Mathieu et du terrain donnant accès au lac doit être menée. Les élus et la direction se donnent jusqu'à la prochaine période estivale pour réfléchir à l'usage et à la sensibilisation des utilisateurs.

Appel de projet – Nouveaux Horizons

La mairesse annonce que le projet de vélos électriques sera soumis au programme de financement.

Demande de renouvellement du projet d'hébergement à la CPTQ du Domaine L'orée des bois

Étant donné que la directrice générale n'avait pas reçu la documentation nécessaire pour la préparation de la séance du conseil, la résolution n'a pas pu être rédigée. Tous sont favorables au projet et la résolution d'appui sera adoptée lors de la prochaine rencontre.

19. Période de questions

Aucune

Résolution 4382-09-20 Levée de la rencontre

II EST PROPOSÉ PAR JEAN-EUDES SIMARD ET APPUYÉ PAR RAPHAEL LANGEVIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heures cinquante et une (19h51).

Rita de Launière
Mairesse

Valérie Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière